

**Communauté de Communes Bresse
 50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel**

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 33
 ➤ présents : 31 ➤ contre :
 ➤ votants : 33 ➤ blanc :
 ➤ abstention :

Date de convocation : 4 octobre 2022

Séance du 10 octobre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 10 OCTOBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Boz, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-DE CROMBRUGGHE DE
		LOORINGHE Michel
	Gorrevod	JANIAUD Françoise
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-GAULIN Christian-PACCAUD Christine-
		MONTErrAT Raphaël
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient excusés les délégués suivants :

Madame Victoria POLI

Monsieur Henri GUILLERMIN est suppléé par Madame Françoise JANIAUD.

Monsieur Freddy BEREZYIAT a donné pouvoir à Madame Andrée TIRREAU pour voter en son nom.

Madame Pascale ROBIN a donné pouvoir à Monsieur Bertrand VERNOUX pour voter en son nom.

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Dominique SAVOT et Agnès PELUS.

Monsieur Jean-Louis MALATERRE a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs de location des équipements sportifs sis à Bâgé-Dommartin pour les manifestations.

Par délibération en date du 11 avril 2022, le conseil communautaire a fixé les tarifs de location des équipements sportifs sis à Bâgé-Dommartin pour les manifestations à but lucratif pour les associations du et hors territoire communautaire.

Au vu de l'augmentation importante de certains postes de dépenses et notamment celui des fluides sur l'ensemble des bâtiments intercommunaux, le Président propose :

- d'étendre la location des équipements sportifs sis à Bâgé-Dommartin à toutes les manifestations à l'exception des compétitions sportives officielles
- de mettre en place un tarif pour une location à la demi-journée

Cette proposition a été examinée en réunions d'Exécutif et de Bureau et un avis favorable a été rendu.

Vu la délibération en date du 11 avril 2022

.../...

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Affiché le 17/10/2022

ID : 001-200071371-20221010-10102022_159-DE

Vu l'avis favorable des membres de l'Exécutif

Vu l'avis favorable du Bureau

Considérant la nécessité d'étendre la location des équipements sportifs sis à Bâgé-Dommartin pour toutes les manifestations à l'exception des compétitions sportives officielles,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs de location des équipements sportifs intercommunaux sis à Bâgé-Dommartin comme suit :

Equipements	Territoire intercommunal	Hors territoire intercommunal
Gymnase Armand MOREL	150 € / demi-journée	750 € / demi-journée
	300 € / jour	1 500 € / jour
Complexe sportif intercommunal	250 € / demi-journée	750 € / demi-journée
	500 € / jour	1 500 € / jour

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

